

LE SYSTEME MONDIAL DE 1492

La victoire des mouvements de libération arrachant au lendemain de la seconde guerre mondiale l'indépendance politique des nations asiatiques et africaines non seulement mettait un terme au système du colonialisme mais encore d'une certaine manière clôturait l'ère de l'expansion européenne inaugurée en 1492. Cette expansion avait été la forme prise par le développement du capitalisme historique pendant quatre siècles et demi (de 1500 à 1950) au point que ces deux dimensions de la même réalité étaient devenues inséparables. Le "système mondial de 1492" avait certes déjà été entamé entre la fin du XVIIIe siècle et les débuts du XIXe par l'indépendance des Amériques, mais il ne s'agissait là que d'apparence puisque l'indépendance en question avait été conquise non par les peuples indigènes et les esclaves importés par les colons (sauf à Haïti) mais par les colons eux mêmes, transformant de la sorte l'Amérique en une seconde Europe. L'indépendance reconquise par les peuples d'Asie et d'Afrique revêtait une autre signification.

Les classes dirigeantes des pays colonialistes d'Europe n'ont pas manqué de comprendre alors que la page de l'histoire venait d'être définitivement tournée. Elles ont compris qu'il leur fallait renoncer à leur vision traditionnelle qui associait l'essor de leur économie capitaliste domestique au succès de leur expansion impériale. Car cette vision n'était pas seulement celle des puissances coloniales anciennes - en premier lieu l'Angleterre, la France et la Hollande - elle était également celle des nouveaux centres capitalistes constitués au XIXe siècle - l'Allemagne, les Etats Unis, le Japon. Les conflits intraeuropéens et internationaux étaient de ce fait en premier lieu des conflits pour le repartage colonial impérialiste du système de 1492. Etant entendu que les Etats Unis se réservaient l'exclusivité dans tout le nouveau continent.

Les classes dirigeantes des Etats de l'Europe occidentale et centrale capitaliste de l'après guerre vont donc s'engager dans une nouvelle perspective, celle de la construction européenne. Une construction qui, par sa logique même pourrait mettre simultanément un terme aux conflits intra-européens et au système de 1492 (le "vieux colonialisme"). Non que la renonciation à l'avantage colonial fut acceptée d'emblée. Elle ne le fut qu'après que les guerres coloniales conduites dans l'après guerre eussent tourné à l'avantage des peuples révoltés. Et ce n'est donc pas tout à fait un hasard si la date du traité de Rome instituant la Communauté Européenne à six (1957) coïncide avec la loi cadre qui préparait l'indépendance des dernières colonies françaises, celles d'Afrique. Quelques années plus tard De Gaulle substituait clairement le "choix européen" de la France à la vieille tradition de son option coloniale.

La construction d'un grand espace européen, développé, riche, disposant d'un potentiel technologique et scientifique de premier ordre comme de fortes traditions militaires, paraissait constituer une alternative solide sur la base de laquelle un nouvel essor de l'accumulation capitaliste pourrait être envisagé, sans "colonies", c'est à dire sur la base d'une mondialisation de type nouveau, différente de celle du système de 1492. La question reste de savoir en quoi ce système mondial nouveau pourrait différer de l'ancien, s'il sera toujours polarisant, comme l'ancien, fût-ce sur des bases nouvelles, ou s'il cessera de l'être.

Sans doute cette construction qui non seulement est loin d'être achevée mais passe par un moment de crise qui pourrait en remettre en question la portée, restera-t-elle difficile, tant pèsent les réalités historiques nationales pour lesquelles les formules permettant leur réconciliation avec la formation d'une unité politique européenne n'ont pas encore été trouvées. De surcroît la vision concernant l'articulation de cet espace économique et politique européen au nouveau système mondial, également à construire, demeure jusqu'ici ambiguë, voire brumeuse. S'agit-il d'un espace économique conçu pour être le concurrent de l'autre grand espace, celui créé dans la seconde Europe par les Etats Unis ? Et comment cette concurrence réagira-t-elle sur les relations de l'Europe et des Etats Unis avec le reste du monde ? Les concurrents s'affronteront-ils comme les puissances impérialistes de l'époque antérieure ?

Ou bien agiront-ils de concert ? Dans ce cas les Européens choisiront-ils de revivre l'impérialisme du système de 1492 rénové par procuration, inscrivant leur options politiques dans le sillage de celles de Washington ? A quelles conditions la construction européenne en question pourrait s'inscrire dans celle d'une mondialisation qui mette un terme définitif au système de 1492 ?

Autant de questions sur lesquelles il faudra revenir.